



CBD



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/EBSA/WS/2014/3/1/Add.1
6 février 2014

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ATELIER RÉGIONAL DE LA RÉGION
MÉDiterranéenne pour faciliter la
DESCRIPTION DES AIRES MARINES
D'IMPORTANCE ÉCOLOGIQUE OU
SCIENTIFIQUE

Málaga, Espagne, 7-11 avril 2014

ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

INTRODUCTION

1. La Conférence des Parties à la Convention, lors sa dixième réunion, a prié le Secrétaire exécutif de collaborer avec les Parties et autres gouvernements ainsi que les organisations et les initiatives régionales compétentes, telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les conventions et plans d'action régionaux sur les mers, et, le cas échéant, les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), afin d'organiser, et d'inclure notamment l'établissement de mandats, une série d'ateliers régionaux avec l'objectif principal de faciliter l'identification des aires marines d'importance écologique ou biologique grâce à l'application des critères scientifiques de l'annexe I de la décision IX/20 ainsi que d'autres critères scientifiques compatibles et complémentaires convenus à l'échelon national et intergouvernemental, et grâce aux directives scientifiques sur l'identification d'aires marines protégées situées au-delà des limites de juridiction nationale qui répondent aux critères de l'annexe I de la décision IX/20; (paragraphe 36, décisions X/29).

2. Dans cette même décision, la Conférence des Parties demande au Secrétaire exécutif de mettre les données et les informations scientifiques et techniques disponibles, ainsi que les résultats réunis dans les ateliers mentionnés ci-dessus, à la disposition des Parties participantes, des autres gouvernements, des agences intergouvernementales et de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques aux fins d'utilisation selon leurs compétences.

3. Par la suite, la Conférence des Parties, à sa onzième réunion, a prié le Secrétaire exécutif de continuer de collaborer avec les Parties, les autres gouvernements, les organisations compétentes et les initiatives mondiales et régionales, telles que le Groupe de travail spécial plénier de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, l'Organisation maritime internationale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, les conventions et plans d'action sur les mers régionales et, selon le cas, les organisations régionales de gestion de la pêche, en ce qui a trait à la gestion de la pêche, en assurant également la participation des communautés autochtones et locales, afin de faciliter la description des aires qui répondent aux critères des AIEB, en organisant des ateliers régionaux et infrarégionaux supplémentaires pour les régions et sous-régions restantes dans lesquelles les Parties souhaitent voir la tenue d'un atelier, et aussi de poursuivre la description des aires déjà décrites lorsque de nouvelles informations sont mises au jour (paragraphe 12 de la décision XI/17).

/...

Afin de réduire au minimum les impacts sur l'environnement des processus du Secrétariat et de contribuer à l'initiative du Secrétaire général en faveur d'une ONU sans carbone, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

4. Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) et ses Protocoles, à leur dix-huitième réunion tenue à Istanbul, en décembre 2013, ont adopté la décision OG.21/5 (publiée dans le document <http://www.cbd.int/marine/doc/unep-depi-med-ig-21.5-en.pdf>), sur l'identification et la conservation des aires de la Méditerranée présentant un intérêt écologique particulier, qui prie le Secrétariat de la Convention de Barcelone/Plan d'action pour la Méditerranée (PAM-PNUE) de coopérer avec le Secrétariat de la CBD à l'organisation d'un atelier régional pour la région de la Méditerranée sur les AIEB en 2014, avec l'assistance du Centre pour les zones spécialement protégées, à temps pour que son rapport soit examiné à la dix-huitième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (juin 2014) et à la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. Précédemment, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, à leur dix-septième réunion, tenue à Paris en février 2012, ont adopté la décision IG.20/7 (publiée sur le site http://195.97.36.231/acrobatfiles/12IG20_8_Eng.pdf), qui prie le Secrétariat de la Convention de Barcelone/Plan d'action pour la Méditerranée (PAM-PNUE) de présenter les travaux réalisés dans le but d'identifier les AIEB de la Méditerranée aux différents procédés de la Convention sur la diversité biologique.

5. En réponse à ces demandes, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, en collaboration avec le Secrétariat de la Convention de Barcelone/Plan d'action de la Méditerranée (PAM-PNUE), et grâce au soutien logistique et technique du Centre de coopération méditerranéen de l'IUCN et du Centre pour les zones spécialement protégées et au soutien financier du gouvernement de l'Espagne, du fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée du PAM-PNUE et de la Commission européenne, a organisé l'atelier régional de la région de la Méditerranée afin de faciliter la description des aires marines d'importante écologique ou biologique (AIEB). L'atelier est accueilli par le gouvernement de l'Espagne et sera présenté à Málaga, en Espagne, du 7 au 11 avril 2014.

6. La liste des documents pour l'atelier est jointe à l'annexe I.

7. Le Secrétariat émettra une note d'information pour les participants contenant les arrangements logistiques, dont l'information sur le voyage, les visas exigés, l'hébergement et autres questions concernant la réunion. Les langues de travail de l'atelier seront le français et l'anglais.

8. L'inscription des participants débutera dès 8 h 30, le lundi 7 avril 2014.

POINT 1. OUVERTURE DE L'ATELIER

9. Les représentants du gouvernement de l'Espagne, du Secrétariat de la Convention de Barcelone/Plan d'action pour la Méditerranée (PAM-PNUE) et du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique procéderont à l'ouverture de l'atelier à 9 h, le lundi 7 avril 2014.

POINT 2. ÉLECTION DES COPRÉSIDENTS, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

10. Après une courte présentation personnelle, les participants seront invités à élire les coprésidents de l'atelier parmi les candidats proposés par les participants.

11. Les participants seront ensuite invités à examiner l'ordre du jour provisoire (UNEP/CBD/EBSA/WS/2014/3/1) et l'organisation des travaux proposée, jointe à l'annexe II aux présentes, et à les adopter tels qu'ils seront amendés, s'il y a lieu.

12. Les participants se réuniront en plénière et en sous-groupes. Les coprésidents nommeront des responsables et des rapporteurs pour les sous-groupes selon l'expertise et l'expérience des participants, en consultation avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et le Secrétariat de la Convention de Barcelone/Plan d'action pour la Méditerranée (PAM-PNUE).

POINT 3. CONTEXTE, ÉTENDUE DES TRAVAUX ET RÉSULTATS ATTENDUS DE L'ATELIER

13. Le représentant du Secrétariat présentera un survol du processus des AIEB aux termes de la Convention sur la diversité biologique, ainsi que les objectifs et les résultats attendus de l'atelier. Le Secrétariat de la Convention de Barcelone/Plan d'action pour la Méditerranée (PAM-PNUE) informera les participants des travaux antérieurs sur la description des aires de la région répondant aux critères des AIEB. Des experts choisis seront invités à effectuer une présentation sur les sujets suivants :

- a) Orientation scientifique sur l'application des critères des AIEB;
- b) Aperçu des programmes scientifiques pertinents à l'échelle régionale;
- c) Aperçu de l'information biogéographique sur les habitats de haute mer et des grands fonds marins de la région et du champ d'application géographique de l'atelier.

14. Les participants à l'atelier seront invités à échanger des points de vue sur l'étendue géographique et les résultats attendus de l'atelier en se fondant sur la présentation.

POINT 4. REVUE DES DONNÉES/INFORMATIONS/CARTES SCIENTIFIQUES RASSEMBLÉES POUR L'ATELIER

15. Les participants seront saisis d'une note du Secrétaire exécutif (UNEP/CBD/EBSA/WS/2014/3/2) contenant une compilation des exposés des Parties, des autres gouvernements et des organisations d'information scientifique compétentes sur la description des aires respectant les critères scientifiques des aires martines d'importance écologique ou biologique dans la région de la Méditerranée, préparée en réponse à la notification 2014-016 du Secrétariat (n° de référence SCBD/SAM/DC/JL/JA/JM/83100), datée du 31 janvier 2014. Les participants seront également saisis d'une note du Secrétaire exécutif (UNEP/CBD/EBSA/WS/2014/3/3) contenant une compilation et une synthèse des données scientifiques en appui aux objectifs de l'atelier. Les documents et ouvrages de référence proposés avant l'atelier sont mis à la disposition des participants à l'atelier sur le site Web de l'atelier (<http://www.cbd.int/doc/?meeting=EBSAWS-2014-03>), aux fins d'information.

16. Les participants à l'atelier seront invités à examiner les données/informations/cartes scientifiques pertinentes et leur contribution possible à la description des aires répondant aux critères des AIEB, au moyen de présentations personnelles et de discussions ouvertes en plénière.

POINT 5. DESCRIPTION DES AIRES MARINES D'IMPORTANCE ÉCOLOGIQUE OU BIOLOGIQUE ET AUTRES CRITÈRES SCIENTIFIQUES COMPATIBLES ET COMPLÉMENTAIRES CONVENUS AUX ÉCHELONS NATIONAL ET INTERGOUVERNEMENTAL

17. Les participants seront invités à former deux ou trois petits sous-groupes (les détails pour la formation des sous-groupes seront communiqués lors de la plénière) en se fondant sur les compilations susmentionnées et dans le but de développer les présentations et les résultats de la plénière, afin d'examiner la description des aires répondant aux critères scientifiques des AIEB et autres critères scientifiques compatibles et complémentaires convenus aux échelons national et intergouvernemental. Le groupe peut être divisé davantage, selon le nombre de participants, comme en décideront les coprésidents en consultation avec le Secrétariat.

18. Les résultats des travaux des sous-groupes seront rapportés à la plénière aux fins d'examen. Au cours de la plénière, les participants se pencheront sur les aires pouvant répondre aux critères scientifiques des AIEB proposés par les sous-groupes dans leur travaux et détermineront s'il convient de les inclure sur la liste finale des aires dont la description répond aux critères des AIEB.

POINT 6. ÉTABLISSEMENT DES LACUNES ET DES BESOINS D'UNE ÉLABORATION PLUS POUSSÉE DANS LA DESCRIPTION DES AIRES

**RESPECTANT LES CRITÈRES DES AIEB, DONT LA NÉCESSITÉ DE
DÉVELOPPER LES CAPACITÉS SCIENTIFIQUES ET UNE FUTURE
COLLABORATION SCIENTIFIQUE**

19. À partir des délibérations de l'atelier sur la description des aires répondant aux critères scientifiques des AIEB, les participants à l'atelier seront invités à cerner, au moyen de présentations et de délibérations en plénière, les lacunes et les besoins d'une élaboration plus poussée dans la description des aires répondant aux critères des AIEB, notamment la nécessité de développer les capacités scientifiques et une future collaboration scientifique.

POINT 7. QUESTION DIVERSES

20. Les points pertinents soulevés par les participants sur d'autres questions d'intérêt seront examinés à ce point à l'ordre du jour.

POINT 8. ADOPTION DU RAPPORT

21. Les participants seront invités à examiner et à adopter le rapport de l'atelier à partir du rapport provisoire préparé et présenté par les coprésidents de l'atelier.

POINT 9. CLÔTURE DE L'ATELIER

22. L'atelier sera clos à 17 h, le vendredi 11 avril 2014.

Annexe I

LISTE DES DOCUMENTS POUR L'ATELIER DE LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE POUR FACILITER LA DESCRIPTION DES AIRES MARINES D'IMPORTANCE ÉCOLOGIQUE OU BIOLOGIQUE

| Documents officiels | Titre |
|---------------------------------|--|
| UNEP/CBD/EBSA/WS/2014/3/1 | Ordre du jour provisoire |
| UNEP/CBD/EBSA/WS/2014/3/1/Add.1 | Annotations à l'ordre du jour provisoire |
| UNEP/CBD/EBSA/WS/2014/3/2 | Compilation des exposés d'information scientifique pour la description des aires répondant aux critères scientifiques des aires marines d'importance écologique ou biologique (AIEB) de la région de la Méditerranée |
| UNEP/CBD/EBSA/WS/2014/3/3 | Données d'information pour l'atelier régional de la région méditerranéenne pour faciliter la description des aires répondant aux critères scientifiques des aires marines d'importance écologique ou biologique |
| Autres documents | |
| UNEP/CBD/EWS.MPA/1/2 | Rapport de l'atelier d'experts sur les critères écologiques et les systèmes de classification biogéographiques des aires marines devant être protégées, Açores, Portugal, 2-4 octobre 2007 |
| UNEP/CBD/EW-BCS&IMA/1/2 | Rapport de l'atelier d'experts sur l'orientation scientifique et technique relative à l'utilisation des systèmes de classification biogéographiques et l'identification des aires marinées situées au-delà des limites de juridiction nationale devant être protégées, Ottawa, 29 septembre - 2 octobre 2009 |
| UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/9 | Manuel de formation sur la description des aires marines d'importance écologique ou biologique (AIEB) en haute mer et dans les grands fonds marins (projet) |
| | Brochure sur les critères des AIEB de la CDB |
| | Brochure sur les processus des AIEB de la CDB |

/...

*Annexe II***ORGANISATION DES TRAVAUX PROPOSÉE***Le lundi 7 avril 2014*

| | |
|-------------------|---|
| 9 h – 10 h | Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de l'atelier |
| 10 h – 10 h 30 | <i>Pause-café</i> |
| 10 h 30 – 10 h 45 | Point 2 de l'ordre du jour : Élection des coprésidents, adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux |
| 10 h 45 – 12 h 30 | Point 3 de l'ordre du jour : Contexte, étendue des travaux et résultats attendus de l'atelier <i>Plénière</i> <ul style="list-style-type: none"> • Processus des AIEB de la CDB • Objectifs et résultats attendus de l'atelier • Travaux antérieurs sur la description des aires de la région répondant aux critères des AIEB • Présentations thématiques : <ul style="list-style-type: none"> i) Orientation scientifique sur l'application des critères des AIEB; ii) Aperçu des programmes scientifiques pertinents à l'échelle régionale; iii) Aperçu de l'information biogéographique sur les habitats de haute mer et des grands fonds marins de la région et du champ d'application géographique de l'atelier. • Plénière |
| 12 h 30 – 14 h | <i>Déjeuner</i> |
| 14 h – 15 h 30 | Point 3 de l'ordre du jour (suite) |
| 15 h 30 – 16 h | <i>Pause-café</i> |
| 16 h – 17 h | Point 4 de l'ordre du jour : Revue des données/informations/cartes scientifiques rassemblées pour l'atelier <i>Plénière</i> <ul style="list-style-type: none"> • Présentations thématiques : i) Examen de l'information scientifique compilée et ii) Examen des propositions sur les aires <i>Plénière</i> |

Le mardi 8 avril 2014

| | |
|----------------|---|
| 9 h – 10 h 30 | Point 4 de l'ordre du jour (suite) |
| 10 h 30 – 11 h | <i>Pause-café</i> |

| | |
|-----------------|---|
| 11 h – 12 h 30 | <i>Point 4 de l'ordre du jour (suite)</i> |
| 12 h 30 – 14 h | <i>Déjeuner</i> |
| 14 h – 15 h 30 | Point 5 de l'ordre du jour : Description des aires répondant aux critères des AIEB et autres critères scientifiques compatibles et complémentaires convenus aux échelons national et intergouvernemental <p><i>Plénière</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Échange de points de vue et suggestions pour la description des aires répondant aux critères des AIEB <p><i>Sessions en sous-groupes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupes formés selon les résultats de la plénière <p><i>Plénière</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport des résultats des sessions en sous-groupes • Examen des aires pouvant répondre aux critères des AIEB proposées par les sous-groupes |
| 15 h 30 – 16 h. | <i>Pause-café</i> |
| 16 h – 17 h | <i>Point 5 de l'ordre du jour (suite)</i> |

Le mercredi 9 avril 2014

| | |
|----------------|--|
| 9 h – 10 h 30 | <i>Point 5 de l'ordre du jour (suite)</i> |
| 10 h 30 – 11 h | <i>Pause-café</i> |
| 11 h – 12 h 30 | <i>Point 5 de l'ordre du jour (suite)</i> |
| 12 h 30 – 14 h | <i>Déjeuner</i> |
| 14 h – 15 h 30 | <i>Point 5 de l'ordre du jour (suite)</i> |
| 15 h 30 – 16 h | <i>Pause-café</i> |
| 16 h – 17 h | <i>Point 5 de l'ordre du jour (suite)</i> |

Le jeudi 10 avril 2014

| | |
|----------------|---|
| 9 h – 10 h 30 | Point 6 de l'ordre du jour : Établissement des lacunes et des besoins d'une élaboration plus poussée dans la description des aires respectant les critères des AIEB, dont la nécessité de développer les capacités scientifiques et une future collaboration scientifique <p><i>Plénière</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation thématique • Échange de points de vue et suggestions sur le développement des capacités et les activités de collaboration nécessaires |
| 10 h 30 – 11 h | <i>Pause-café</i> |

/...

| | |
|----------------|---|
| 11 h – 12 h 30 | Point 7 de l'ordre du jour : Questions diverses |
| 12 h 30 – 14 h | <i>Déjeuner</i> |
| 14 h – 17 h | Préparation du rapport de l'atelier par les coprésidents et les rapporteurs |

Le vendredi 11 avril 2014

| | |
|----------------|--|
| 9 h – 10 h 30 | <i>Préparation du rapport de l'atelier par les coprésidents et les rapporteurs (suite)</i> |
| 10 h 30 – 11 h | <i>Pause-café</i> |
| 11 h – 12 h 30 | Point 8 de l'ordre du jour : Adoption du rapport |
| 12 h 30 – 14 h | <i>Déjeuner</i> |
| 14 h – 15 h 30 | <i>Point 8 de l'ordre du jour (suite)</i> |
| 15 h 30 – 16 h | <i>Pause-café</i> |
| 16 h – 16 h 45 | <i>Point 8 de l'ordre du jour (suite)</i> |
| 16 h 45 – 17 h | Point 9 de l'ordre du jour : Clôture de l'atelier |
